

COMMUNE D'ÉCHIRÉ
(Département des Deux-Sèvres)

AVIS AU PUBLIC
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur,
conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions
de vigilance sanitaire et au décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié
prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire*

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 28 janvier 2022 à 18h00
salle La Baratte, rue Léo Desaiivre à Echiré.

La réunion est publique avec un nombre maximum de personnes autorisées à y assister, limité à 150 au total.

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique, via notre page Facebook « Echiré info ».

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments cordiaux.

A Echiré, le 20 janvier 2022


Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

ORDRE DU JOUR

0- Installation nouveau conseiller municipal

1- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

2- CAN

2.1 Informations

2.2 Conseil communautaire du 13 décembre 2021

2.3 Convention entretien ZAE : avenant et nouvelle convention

3- SIC, SIEDS, SECO

3.1 Informations

3.2 Désignation nouveau délégué suppléant au SIC

4- CCAS - Affaires sociales

4.1 Informations

4.2 Attribution du logement 417 rue des Ecoles

5- Budget-Administration générale

5.1 Vote des budgets 2022

5.2 Clôture régie d'avances

5.3 Tarif horaire travaux en régie

5.4 Désignation référent Laïcité

5.5 Désignation nouveau membre commission contrôle liste électorale

- 6- Environnement - Développement durable
 - 6.1 Informations
 - 6.2 Refacturation frais de fourrière
- 7- Numérique
 - 7.1 Informations
- 8- Equipements publics
 - 8.1 Informations
 - 8.2 Eclairage terrains tennis et pétanque
 - 8.3 Travaux street-park : passation d'un avenant
- 9- Voiries-Réseaux
 - 9.1 Informations
 - 9.2 Devis éclairage public Ternanteuil Tranche 1 et demande de subvention
 - 9.3 Effacement réseaux à Ternanteuil - Tranche 2
- 10- Associations-Animations
 - 10.1 Informations
- 11- Enfance-Jeunesse
 - 11.1- Désignation nouveau délégué au RPE
- 12- Affaires scolaires et périscolaires
 - 12.1 Informations
- 13- Personnel communal
 - 13.1 Modalités de rémunération des animateurs ALSH
 - 13.2 Recrutement des animateurs pour l'ALSH Février 2022
 - 13.3 Débat sur protection sociale complémentaire
 - 13.4 Adhésion aux conventions de missions optionnelles du CDG79
- 14- Information-Communication
 - 14.1 Compte-rendu des décisions du Maire
 - 14.2 Info communication

*Rappel des mesures sanitaires :

- *port du masque obligatoire*

- *utilisation d'un stylo personnel pour signature du procès-verbal.*